

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 237

Artikel: Bonne fortune suisse à l'étranger
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

● HABITERIEZ-VOUS AUX CLOCHETONS 16 ? (suite)

meublés, on ne connaît pas de tels loyers mensuels. Cela d'autant plus que l'équipement est manifestement inférieur aux appartements loués meublés dans lesquels on trouve : des lits avec duvets; des tables dans toutes les chambres ainsi que des chaises, des armoires en nombre proportionné au nombre des occupants, des rideaux aux fenêtres, des stores qui fonctionnent normalement et des chambres de bain.

6. Le loyer abusif qui est prélevé dans cet immeuble est encore démontré par le bénéfice réalisé par l'entreprise propriétaire de l'immeuble car, non seulement elle rente équitablement les fonds investis mais elle réalise encore un bénéfice de près de Fr. 1000.— par mois !

7. Il n'y a dans l'immeuble aucun service de conciergerie. Les occupants doivent entretenir eux-mêmes la propreté de leur appartement, mais encore la cage d'escalier. Ce service existe dans tous les immeubles loués « meublés » pour des loyers inférieurs.

8. Compte tenu d'une absence totale d'entretien des appartements, le loyer est encore plus abusif car tout immeuble loué « meublé » est généralement entretenu sous peine de ne plus pouvoir se louer.

Bonne fortune suisse à l'étranger

Les statistiques du revenu national 1972 viennent d'être publiées. Données essentielles, il faudra y revenir.

Pour aujourd'hui cette constatation. Les revenus des investissements suisses à l'étranger, qui ont été rapatriés, représentent 3,5 mia (plus que l'ensemble des recettes de tous les cantons romands). On peut admettre que le cinquième seulement des revenus réels a été rapatrié, le reste étant réinvesti. Donc, en 1972, la fortune suisse à l'étranger a dû augmenter de quelque vingt milliards !

Kilowattheure et carte de rationnement

La construction de centrales nucléaires n'avance guère. Dans ces conditions, aura-t-on assez d'électricité en Suisse pour en satisfaire la demande croissante ?

M. Roger Bonvin, chef du Département fédéral de l'énergie et des transports, ne le croit pas. Afin de faire savoir tout haut ce qu'il pense tout bas, il vient d'écrire une lettre publique au directeur de son Office énergétique par laquelle il lui donne instruction de préparer les mesures nécessaires pour limiter la consommation d'électricité, ou en termes plus clairs le rationnement des kilowattheures. Qu'en est-il au juste ?

Un déficit électrique certain

Les chiffres indiquent indubitablement que la consommation hivernale pourrait amplement dépasser la production indigène à partir de 1975. La capacité suisse de production d'électricité pendant les six mois d'hiver atteint en moyenne près de 20 milliards de kwh, une valeur qui restera pratiquement inchangée jusqu'à la mise en service de la quatrième centrale nucléaire suisse vers 1978. Ce niveau de production ne dépasse cependant pas 17 milliards de kwh pour des années sèches qui ne remplissent pas les barrages alpins. Quant à la consommation hivernale, elle se chiffre actuellement à environ 16 milliards de kwh et augmente chaque année d'à peu près un milliard. Conclusion : un déficit entre production et consommation hivernales pourrait effectivement exister dans quelques années déjà. Notons que pour une telle comparaison, le semestre d'été n'entre pas en ligne de compte : la consommation y est plus faible, la production plus forte de par la fonte des neiges et le surplus, qui n'est pas stockable, ne peut être exporté qu'à un prix cinq fois inférieur au prix d'hiver.

Mais un déficit suisse ne signifie pas nécessaire-

ment rationnement. D'une part, nos entreprises électriques participent financièrement à la construction de centrales nucléaires à l'étranger : Fessenheim et Bugey en France, ce qui garantira à partir de 1975 un apport hivernal de 1 à 2 milliards de kwh supplémentaires. D'autre part, les possibilités d'importation ne sont pas aussi limitées que ne l'écrit M. Bonvin. Aucun des grands pays européens — à l'exception peut-être de l'Italie — ne court le risque d'une pénurie d'électricité. Importer, la Suisse le pourra, mais au prix fort évidemment.

Guère besoin d'être prophète : le consommateur d'électricité passera plutôt à la caisse qu'à l'Office de rationnement...

Un expédient facile

En fait, cette menace de rationnement n'est qu'un expédient facile pour tenter de faire échec à l'opposition locale se manifestant à l'encontre des centrales nucléaires.

Au lieu de recourir à de telles menaces, le pouvoir fédéral ferait mieux d'accélérer la mise sur pied d'un plan énergétique d'ensemble, tenant compte de tous les impératifs tant écologiques qu'économiques. L'importance économique et même sociale de l'énergie exige une politique cohérente au niveau fédéral.

Certes, il est impératif de substituer autant que faire se peut l'électricité aux produits pétroliers qui accaparent 80 % du marché de l'énergie et qui constituent une source importante de pollution de l'air et des eaux. Les centrales nucléaires représentent un moyen certainement acceptable — le seul pour la Suisse pendant plusieurs décennies encore — de produire cette électricité, afin de couvrir à long terme la demande interne.

Plutôt que de menacer, les autorités fédérales devraient avant toute chose définir une politique énergétique globale... et d'en informer le public. Il y a suffisamment de bonnes raisons de justifier certains choix pour ne pas en utiliser de mauvaises.